

Le Tribunal Suprême du Brésil refuse l'habeas corpus à Lula



Brasilia, 5 avril (RHC)- Le Tribunal Suprême Fédéral du Brésil a refusé l'habeas corpus préventif demandé par la défense de l'ex-président Luiz Inacio Da Silva Lula.

Avec son verdict, cet organe a déterminé la possibilité d'anticiper la prison de l'ex-président condamné à 12 ans et un mois de prison.

Parmi les magistrats qui ont voté contre l'habeas corpus se trouvait Ricardo Lewandowski, qui a expliqué que la prison anticipée d'un condamné contredit l'une des clauses de la Constitution en vertu de laquelle personne ne peut être considéré comme coupable jusqu'à l'épuisement des recours devant toutes les instances de la justice.

Il a également considéré cette décision injuste comme un recul constitutionnel irréparable. Il a ajouté que la lutte contre la corruption ne justifie pas l'assouplissement de cette importante garantie car sa violation s'écarte de façon radicale de ce que stipule la Constitution.

Des députés progressistes latino-américains et du Parlement Européen ont exprimé aujourd'hui leur solidarité avec l'ex-président brésilien face au refus de l'habeas corpus.

Pour leur part, des membres du parlement du MERCOSUR, le Marché Commun du Sud de l'Amérique, de la Gauche Unitaire Européenne-Gauche Verte Nordique ainsi que des élus centraméricains de gauche, du Parlement Andin et du Parlement Latino-américain , ont exprimé leur préoccupation au sujet de la démocratie brésilienne. Ils ont condamné la violation de la Constitution commise par le pouvoir judiciaire du Brésil.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/159213-le-tribunal-supreme-du-bresil-refuse-lhabeas-corporus-a-lula>



Radio Habana Cuba